



## France

### Jack Lang

#### Ministre de l'éducation nationale

*M. Jack Lang, né le 2 septembre 1939 est Docteur en Droit et avocat. Il commence sa carrière universitaire à Nancy comme professeur de Droit International. C'est dans cette même ville qu'il avait initié et conduit pendant 14 ans le Festival International de Théâtre (1963-1977). Les activités universitaires et culturelles de M Jack Lang s'accompagnent d'une importante présence politique, électorale et gouvernementale. Plusieurs fois ministre de la Culture, il est un des plus actifs membres du Parti Socialiste au sein duquel il est Membre du Comité Directeur (depuis 1987) et Membre du Bureau National (depuis 1995). Après avoir gagné plusieurs mandats de député, il devient, en juin 1997, Président de la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée nationale, fonction qu'il quitte en août 2000 pour devenir Ministre de l'éducation nationale. M. Jack Lang, est l'auteur de plusieurs ouvrages et articles de référence. Parmi ses distinctions on compte : Chevalier de la Légion d'Honneur Docteur Honoris Causa de l'Université de Buenos Aires (Argentine), Docteur Honoris Causa de l'Université de Ferrara (Italie).*

### **L'enseignement et l'apprentissage des langues comme facteur de formation, d'ouverture, de mobilité et de promotion de la diversité culturelle et linguistique**

Les thèmes de discussion retenus pour la CIE convergent tous vers la problématique du «vivre ensemble ». Ils mettent en évidence les enjeux de cette question particulièrement importante pour le monde de l'éducation. Apprendre à «vivre ensemble » constitue un objectif fondamental, tant au point de vue interne qu'externe, dans un pays comme la France, qui s'enrichit d'apports culturels variés et développe de longue date, dans le cadre européen et international, sa vocation à nouer des liens de toute nature, culturels, juridiques, politiques, commerciaux avec le monde entier. Un instrument privilégié de cet apprentissage du « vivre ensemble » consiste dans l'apprentissage des langues, thème sur lequel je souhaiterais mettre plus particulièrement l'accent, non sans regretter de ne pouvoir m'étendre aussi sur l'éducation artistique, à laquelle j'ai souhaité donner une impulsion vigoureuse et qui va dans le même sens.

**L'enseignement des langues vivantes appelle en France une rénovation et une extension. Déterminé à favoriser le renouveau de cet enseignement et, à la faveur de cet effort, à mettre en valeur la diversité culturelle et linguistique, j'ai engagé un plan de généralisation de l'enseignement des langues vivantes, notamment dans l'enseignement du premier degré. A l'heure de l'Europe et de la mondialisation, il s'agit d'un objectif politique : tous les élèves devraient à l'issue de leurs études secondaires maîtriser au moins deux langues vivantes, en plus de leur langue maternelle, et poursuivre cet apprentissage à l'université.**

Ainsi, à l'école primaire, les langues seront-elles désormais enseignées dès la dernière année de la maternelle. Elles seront traitées comme une discipline à part entière. Elles apporteront leur contribution spécifique à la maîtrise de la langue nationale et de la lecture. L'introduction de cette nouvelle discipline doit être l'occasion de mettre en œuvre des projets pédagogiques à dimension internationale favorisant l'ouverture culturelle des élèves à d'autres civilisations.

Au collège et au lycée, l'approfondissement de l'enseignement des langues sera poursuivi. Au collège, une deuxième langue est introduite dès le début du premier cycle. Au lycée, l'offre d'enseignement inclut la possibilité d'une troisième langue à part entière. De nouvelles formes d'organisation de l'enseignement seront expérimentées et feront l'objet d'évaluations rigoureuses. L'enseignement bilingue sera développé, notamment dans les lycées professionnels, où il sera complété par des stages en entreprise à l'étranger.

A l'université, une certification de compétence en langues de l'enseignement professionnel a été créée notamment pour les étudiants qui veulent se préparer à la mobilité européenne et aux échanges mondiaux. La France a également déjà mis en place en anglais, en allemand, en italien et en espagnol, un test de compétence linguistique ayant valeur de diplôme national.

Un tel dispositif doit reposer sur l'amélioration de la formation initiale et continue des enseignants, en particulier ceux du premier degré. A terme, la majorité d'entre ces derniers devra être capable de prendre en charge l'enseignement des langues vivantes. Des plans pluriannuels de formation continue permettront à ceux qui sont déjà en poste d'acquérir les compétences linguistiques nécessaires, s'ils ne les ont pas.

Par ailleurs, le séjour des maîtres français dans les pays partenaires et la présence dans les écoles de maîtres étrangers sont des formes privilégiées de formation continue, ainsi que des occasions de rencontre des élèves avec des locuteurs natifs de cette langue, porteurs de leur culture. Les programmes d'échanges internationaux de maîtres du premier degré seront donc développés, ainsi que ceux d'assistants de langue. Je profite de cette conférence pour dire à quel point je me félicite de la présence d'un aussi grand nombre d'assistants de langues dans les établissements scolaires en France et les remercie du travail qu'ils y réalisent. Ils préfigurent cette mobilité élargie des étudiants et des enseignants que j'appelle de mes vœux.

Afin d'aider les enseignants et favoriser la réussite de tous les élèves dans le cadre d'une pédagogie des langues différenciée, un effort sera consenti en faveur de l'innovation pédagogique. En particulier, des outils seront mis à leur disposition dans le domaine multimédia. Faciliter la maîtrise de ces derniers et développer leur utilisation constituent un enjeu pédagogique et démocratique, spécialement dans l'enseignement des langues. **Afin d'en promouvoir l'usage et pour développer des produits multimédia innovants, j'ai annoncé la création d'une résidence européenne, sorte de « Villa Médicis » pour l'Internet et le multimédia, ouverte sur l'international, qui accueillera des lauréats français et étrangers, auteurs de projets innovants dans les domaines appliqués à l'éducation.**

Cette politique en faveur des langues trouve toute sa dimension dans l'ouverture européenne et internationale. L'année européenne des langues en 2001 verra notamment l'organisation en France, fin septembre, « d'Etats généraux du multilinguisme », auxquelles des personnalités du monde entier seront invitées et qui donneront lieu à l'élaboration d'un manifeste en faveur d'un apprentissage de plusieurs langues vivantes.

**Cet apprentissage apparaît de fait comme l'instrument privilégié de la formation de citoyens du monde, encouragés à « vivre ensemble » harmonieusement, aptes à agir sur la mondialisation en cours, pour qu'elle soit non l'avènement d'une mercantilisation culturelle, mais d'un échange toujours plus riche et ouvert entre les cultures.** ❧